



# Compte Rendu

Réunion du Comité Syndical

*du 08.04.2019 - 17h30*

**SMICTOM du Chinonais** – Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères  
24 place Jeanne d'Arc – B.P. 203 – 37502 CHINON CEDEX  
Tel : 02 47 93 22 05 – N° gratuit : 0800 196 595  
[www.smictom.com](http://www.smictom.com)

L'An Deux Mil Dix Neuf, le 08 Avril, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni en séance extraordinaire (quorum non atteint lors de la réunion du Comité Syndical du 26.03.2019) à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

**Date de convocation du Comité :** 27.03.2019  
**Etaient présents :** (cf liste jointe)  
**Membres en exercice :** 77  
**Membres présents :** 15  
**Membres votants :** 15 + 4 procurations  
**Secrétaire de séance :** Mme CALLOC'H Marlène

### Approbation du Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 04.03.2019

Cf. :

- Compte rendu adressé par courriel le 18/03/2019 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.

→ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### Délibération 2019.06 : Compte de Gestion 2018

Mme CHEMINOT C., Receveur du SMICTOM du CHINONNAIS présente aux membres du Comité Syndical les résultats du Compte de Gestion 2018 : cf. tableaux ci-dessous

037011  
TRES. CHINON



II-1  
Exercice 2018

52300 - SMICTOM DU CHINONNAIS

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 610 000,00	12 625 554,56	16 235 554,56
Titres de recettes émis (b)	428 505,69	9 191 530,37	9 620 036,06
Réductions de titres (c)		179 857,27	179 857,27
Recettes nettes (d = b - c)	428 505,69	9 011 673,10	9 440 178,79
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 610 000,00	12 625 554,56	16 235 554,56
Mandats émis (f)	607 040,34	9 488 001,03	10 095 041,37
Annulations de mandats (g)		40 181,11	40 181,11
Dépenses nettes (h = f - g)	607 040,34	9 447 819,92	10 054 860,26
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	178 534,65	436 146,82	614 681,47

## 52300 - SMICTOM DU CHINONNAIS

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	74 286,39		-178 534,65		-104 248,26
Fonctionnement	3 853 754,56		-436 146,82		3 417 607,74
TOTAL I	3 928 040,95		-614 681,47		3 313 359,48
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 928 040,95		-614 681,47		3 313 359,48

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le 16 AVR. 2019

16 AVR. 2019

### Délibération 2019.07 : Compte administratif 2018

M. P. MASSARD quitte la séance lors du vote du Compte Administratif 2018, et désigne M.C. ROUX Président de séance.

Le Comité syndical réuni sous la présidence de M. C. ROUX délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Président, M. P. MASSARD, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		74 286,39		3 853 754,56		3 928 040,95
Opérations exercice	607 040,34	428 505,69	9 447 819,92	9 011 673,10	10 054 860,26	9 440 178,79
<b>Total</b>	<b>607 040,34</b>	<b>502 792,08</b>	<b>9 447 819,92</b>	<b>12 865 427,66</b>	<b>10 054 860,26</b>	<b>13 368 219,74</b>
Résultat de clôture	104 248,26			3 417 607,74		3 313 359,48
Restes à réaliser	1 149 050,00	1 130 000,00			1 149 050,00	1 130 000,00
<b>Total cumulé</b>	<b>1 253 298,26</b>	<b>1 130 000,00</b>		<b>3 417 607,74</b>	<b>1 149 050,00</b>	<b>4 443 359,48</b>
Résultat définitif	123 298,26			3 417 607,74		3 294 309,48

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. A l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 16 AVR. 2019**

**Délibération publiée ou notifiée le 16 AVR. 2019**

### **Délibération 2019.08 : Affectation du résultat de l'exercice 2018**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 3 417 607,74**
- Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	3 853 754,56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	(1704664,61)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>-436 146,82</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>3 417 607,74</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>3 417 607,74</b>
Affectation obligatoire	0,00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
	0,00
Déficit résiduel à reporter	0,00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	123 298,26
Solde disponible affecté comme suit:	0,00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	<b>3 294 309,48</b>
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2018</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0,00

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme susvisé.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 16 AVR. 2019*  
*Délibération publiée ou notifiée le 16 AVR. 2019*

Suite à ces 3 premières délibérations prises par le Comité Syndical, M. P. MASSARD commente le document synthétisant les prévisions du budget 2018, les réalisations de l'année 2018 (compte administratif) et les prévisions du budget 2019.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical se prononce sur le budget 2019

### **Délibération 2019.09 : Budget 2019**

Monsieur P. MASSARD présente aux membres du Comité Syndical le projet de budget 2019.

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	12 204 351,00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	3 452 449,26 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote, à la majorité (14 voix + 4 pouvoirs : vote pour), le projet de budget 2019 tel que présenté lors de la séance (vote à mains levées)

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 16 AVR. 2019*  
*Délibération publiée ou notifiée le 16 AVR. 2019*

### **Principales précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation de ces documents budgétaires**

#### **Dépenses d'exploitation**

##### **Cpte 6161 Assurances Multirisques**

8 600 € inscrits au budget 2018 – 8.518,75 € réalisés en 2018 – 8 000 € inscrits au budget 2019.

Les contrats d'assurance ont été renégociés fin 2018 – début 2019 ⇒ prévisions 2019 en baisse par rapport à 2018.

##### **Cpte 617 Etudes et recherches**

Au budget 2019, il a été intégré une somme de 50 000 € pour l'Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation du marché d'exploitation de l'U.V.E. et des marchés connexes.

##### **Chapitre 64 Charge du personnel**

Au budget 2019, il est prévu une somme supplémentaire de 20 000 € pour le recrutement, courant 2<sup>ème</sup> semestre 2019, d'un technicien chargé de seconder l'ingénieur.

##### **Cpte 658-2 Collecte OMr et des sacs jaunes en porte à porte**

2 495 000 € inscrits au budget 2018 – 2 503 136,24 € réalisés en 2018 – 2 230 000 € inscrits au budget 2019.

Au budget 2019 figure le montant prévisionnel du nouveau marché de collecte URBASER qui est en baisse par rapport au précédent marché.

##### **Cpte 658-2 Collecte en apport volontaire**

Au budget 2019, la hausse du marché est due au fait que le flux bleu est collecté en apport volontaire sur la totalité des communes du Syndicat (suppression de la collecte du flux bleu en porte à porte pour les fréquences 2 et plus).

##### **Cpte 658-2 Exploitation du Centre de Tri**

Evolution 2018 / 2019 des prix unitaires du marché : + 4,35 % (1<sup>ère</sup> révision de prix effectuée au 01.01.2019 sur les tarifs d'origine datant de Mai 2017).

##### **Cpte 658-2 lavage des bacs et intervention maintenance**

Dans le nouveau contrat de collecte passé avec la Sté URBASER, il est prévu un lavage par an des points de regroupement.

##### **Cpte 658.5 Compostage / Broyage – partenariat CPIE (cf. point 8 de l'ordre du jour)**

Au budget 2019, la somme inscrite, soit 33 300 €, correspond :

- à un reliquat de la convention 2017 – 2018 pour le compostage collectif : 10 899 €



- o à 40 % de la nouvelle convention 2018 – 2019 pour le compostage collectif : 15 140 €
- o au projet de broyage de déchets verts en liaison avec les déchèteries : 7 245 €

M. P. MASSARD souligne qu'un nouveau point de compostage collectif a été inauguré tout récemment sur la commune de l'Île Bouchard.

#### **Cpte 658.8 Mâchefers – transport et traitement**

418 000 € inscrits au budget 2018 – 316 071,41 € réalisés en 2018 – 425 000 € inscrits au budget 2019.

L'appel d'offres lancé par le SMICTOM du CHINONNAIS courant 2018 et applicable à compter du 01.01.2019 engendre une hausse des coûts du fait qu'il n'y a plus d'optimisation de la prestation transport avec la C.C. Loches Sud Touraine.

#### **Cpte 658-10 Enquête et distribution bacs**

700 000 € inscrits au budget 2018 – 526 511 € réalisés en 2018 – 0 € inscrits au budget 2019.

Mme I. PAIN s'étonne que la somme de 526 511 € soit inscrite au Compte Administratif 2018 alors que la prestation « Enquête et distribution des bacs aux usagers » est toujours en cours de réalisation.

Il est répondu que cette somme a été engagée en 2018. Elle a donc donné lieu à un rattachement de charges à l'exercice.

En ce qui concerne la prestation qui est assurée par la Sté CONTENUR, il est précisé qu'initialement elle était programmée jusqu'à juin 2019. Des réunions hebdomadaires ont lieu pour faire le point sur le déroulement de la mission et permettre au SMICTOM de faire part de ses mécontentements. A ce jour, il reste encore une partie importante du territoire non encore desservie. Néanmoins, la prestation semble s'améliorer : équipes supplémentaires recrutées et mise en place de distributions des bacs sur une matinée voir une journée (le samedi) en un lieu spécifique (déchèteries par exemple) à la place d'une prestation en porte à porte pour les usagers non encore dotés en bac.

M. D. DOUCHET s'interroge sur les « vieux » bacs détenus par certains usagers. Pourront-ils continuer à être collectés ? Il est répondu que non. L'objectif à très court terme est que le territoire soit couvert uniquement de nouveaux bacs SMICTOM. La Sté CONTENUR a pour mission de proposer aux usagers la reprise des « vieux » bacs.

En ce qui concerne le litrage des bacs, le plus petit représente un volume de 140 litres. Mme G. RICHER indique que le 140 litres est grand pour une personne seule. Sur ce point, il existe un litrage inférieur, les 120 litres qui sont moins hauts. Ces derniers n'ont pas été retenus du fait qu'il nécessite une manipulation spécifique du lève-conteneur installé sur les bennes.

#### **Cpte 6713 Dons, libéralités**

La somme de 3 500 € correspond au Téléthon. Cette opération non effectuée en 2018 est reprogrammée en 2019. A priori et comme en 2017, elle concernera une collecte exceptionnelle des TLC (Textile-Linge-Chaussures) en partenariat avec l'association Le Relais.

### **Recettes d'exploitation**

#### **Cpte 7061 Apports extérieurs Centre de Tri – SMIPE Val Touraine Anjou**

Le tonnage pris en compte ne correspond pas au tonnage sur une année pleine. Il correspond au tonnage du SMIPE pour la période de Mars à Décembre 2019. Pour l'année 2019, ce tonnage compense en partie le tonnage qui était amené par la C.C. Loches Sud Touraine (tonnage du périmètre de l'ancien SMICTOM du SUD LOCHOIS).

#### **Cpte 7068 Incinération OM : Traitement des refus du centre de tri de La Riche.**

Le tonnage traité à l'UVE sera inférieur en 2019. Compte tenu du PCI élevé, il ne pourra pas être traité plus de 1000 tonnes par an de refus de tri.

#### **Cpte 744 Soutiens Eco DDS**

Le ré-agrément de cet éco-organisme a eu lieu récemment. Depuis début janvier 2019, il n'y avait plus de collecte en déchèteries des Déchets Dangereux des Ménages par cet éco-organisme. Il a tenu un bras de fer contre l'Etat et au final ce sont les collectivités locales qui ont subi les conséquences financières de cette période de non-agrément.

### **Dépenses d'investissement**

#### **Cpte 1641 Emprunts**

278 000 € inscrits au budget 2018 – 276 229,46 € réalisés en 2018 – 366 000 € inscrits au budget 2019.

Cette hausse entre 2018 et 2019 s'explique par le déblocage des fonds en 2019 du nouvel emprunt pour les bacs roulants.

#### **Cpte 2313-0 Constructions – Maîtrise d'œuvre projet déchèteries - Cpte 2313-1 Constructions autres projets**

M. P. MASSARD précise que les sommes inscrites au budget 2019 pour les déchèteries ne seront, à priori, pas dépensées cette année. Les travaux se réaliseront peut-être en 2020 suite aux décisions prises courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

**Délibération 2019.10 : Contributions des communautés de communes – Exercice 2019**

**a) Contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés : à approuver selon les conditions de facturation énoncées ci-dessous :**

COUT A L'HABITANT HT/AN			
		Pour mémoire COUTS 2018	Propositions HT COUT 2019
Fréquence de collecte		Coût/hab. HT	Coût/hab HT
1 fois/semaine	Coëf. 1	59,94	61,86
2 fois/semaine	Coëf. 1,2	71,93	74,23
3 fois/semaine	Coëf. 1,3	77,92	80,42
4 fois/semaine	Coëf. 1,4	83,92	86,60
5 fois/semaine	Coëf. 1,5	89,91	92,79

**Répartition par communautés de communes**

Collectivités	années	nbre habit	Fréq 1	Fréq 2	Fréq 3	Fréq 4	Fréq 5	(cout habitant 2019 - fréq. 1 ==> 61,86)		
								contributions habitants total € HT	évolution CONTRIBUTION % 2018-2019	évolution population 2018/2019 %
C.C. Touraine Vallée de l'indre	2018	17879	12773	4132	974	0	0	1 138 722,46		
	2019	17987	15004	2983	0	0	0	1 149 575,53	0,95%	0,6%
C.C Touraine Val de Vienne	2018	25997	22233	3520	0	244	0	1 606 316,10		
	2019	25864	23761	1861	0	0	242	1 630 452,67	1,50%	-0,5%
CC Chinon, Vienne et Loire	2018	22241	15293	5323	1374	0	251	1 429 175,30		
	2019	22275	15260	5371	1393	0	251	1 477 988,28	3,42%	0,2%
C.C. Touraine Ouest Val de Loire	2018	9295	7700	1595	0	0	0	576 266,35		
	2019	9536	7877	1659	0	0	0	610 418,79	5,93%	2,6%
Port de Pile (rattaché à port sur vienne)	2018	24	24					1 438,50		
	2019	25	25					1 546,50	7,51%	
TOTAL	total 2018	75436	58023	14570	2348	244	251	4 751 918,71		
TOTAL	total 2019	75687	61927	11874	1393	0	493	4 869 981,77	2,48%	0,3%

couts /habitants		3,20%
fréquence collecte 1	61,86	
fréquence collecte 2	74,23	
fréquence collecte 3	80,42	
fréquence collecte 4	86,6	
fréquence collecte 5	92,79	

A noter : les coûts par habitant susvisés s'entendent hors services particuliers (collectes estivales etc ...)

**Périodicité de facturation**

- En Janvier - Février : acompte correspondant à 50 % de la somme totale de l'année précédente.
- En Juillet : 2<sup>ème</sup> acompte correspondant au solde de la contribution votée pour l'année en cours.

**b) Contributions pour l'exploitation des déchèteries 2019 : Montants 2019 à approuver selon les conditions de facturation énoncées ci-dessous :**

- 📅 1<sup>er</sup> acompte demandé en Avril = 40% du montant prévisionnel déterminé ci-dessous
- 📅 2<sup>ème</sup> acompte en juillet = 40 % du montant prévisionnel déterminé ci-dessous
- 📅 Solde en janvier 2020 = ajustement des montants au vu des coûts réalisés dans l'année 2019.

propositions CONTRIBUTIONS DECHETERIES - 2019				
Déchèteries	Prévisions 2018 - HT	Réalisé 2018- HT (hors dérogations*)	Prévisions 2019- HT (hors dérogations )	Evolution decheteries % Réal.2018/ prév 2019
AZAY LE RIDEAU	236 508	258 344	269 967	4,5%
RIVARENNES	87 877	90 380	92 941	2,8%
SACHE	104 767	117 735	122 190	3,8%
L'ILE BOUCHard	191 236	200 540	215 500	7,5%
RICHELIEU	176 870	195 527	204 501	4,6%
NOYANT de Touraine	261 507	274 978	289 977	5,5%
PORTS SUR VIENNE	65 509	73 403	77 068	5,0%
CHINON	236 787	246 837	263 412	6,7%
LA ROCHE CLERMAULT	63 391	66 705	69 362	4,0%
SAVIGNY EN VERON	204 989	203 088	241 610	19,0%
CINQ MARS LA PILE	157 628	175 034	182 933	4,5%
TOTAUX	1 787 069 €	1 902 569 €	2 029 461 €	6,7%

\*cf délibération du 19/12/2017 : Dérogations accordées pour les visites en déchèteries d'une communautés de communes vers une autre,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à la majorité (13 voix + 3 procurations : vote pour) :

- ✚ Acceptent les montants à facturer aux communautés de communes pour la collecte des ordures ménagères et assimilés pour l'année 2019 selon les conditions de facturation décrites ci-dessus,
- ✚ Acceptent les montants à facturer aux communautés de communes pour l'exploitation des déchèteries pour l'année 2019 selon les conditions de facturation décrites ci-dessus .

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 16 AVR. 2019**  
**Délibération publiée ou notifiée le 16 AVR. 2019**

### **Délibération 2019.11 : Vente de vapeur**

La convention que le SMICTOM du CHINONNAIS a signée avec la Sté Engie COFELY – St Cyr Sur Loire en juin 2012 arrive à son terme le 31.05.2019.

Cette convention faisait suite à l'appel d'offres lancé par le Centre Hospitalier du CHINONNAIS (C.H.C.) concernant la fourniture d'énergie et l'exploitation des installations thermiques, aérauliques et de froid pour la période 01.06.2012 – 31.05.2019. La Sté Engie COFELY était le prestataire attributaire du marché du C.H.C.

Le prix de la tonne vapeur mentionné dans cette convention était de 32 € HT la tonne vapeur (prix révisable mensuellement par application d'une formule de révision de prix). A ce jour, ce prix est de 33,67 €HT la tonne vapeur (tarif applicable en Janvier 2019).

Le C.H.C. a lancé dernièrement un nouvel appel d'offres pour la période 01.06.2019 – 31.05.2023 avec potentiellement une possibilité de reconduction deux fois pour une période d'un an. La remise des offres est fixée au 28.03.2019.

Dans ce marché, il est fait mention que le prestataire retenu aura pour mission, entre autres, d'approvisionner l'hôpital en énergie nécessaire, via le réseau vapeur du SMICTOM du CHINONNAIS

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- autorisent le Président à signer une convention avec l'opérateur retenu par le C.H.C. ; à l'issue de son appel d'offres sur les bases tarifaires de 35 €HT la tonne de vapeur livrée (prix révisé mensuellement suivant les indices de révisions prévus par le C.H.C. dans son appel d'offres).

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 16 AVR. 2019**  
**Délibération publiée ou notifiée le 16 AVR. 2019**



Lors de la présentation de ce dossier, il est précisé que 2 sociétés répondant à l'appel d'offres du C.H.C. ont pris contact les services du SMICTOM :

- La Sté Engie Cofely
- La Sté Eiffage Energie

Le prestataire retenu aura pour mission de s'engager à consommer au minimum et pendant toute la durée de la convention une quantité de vapeur de 6 000 tonnes par an.

Il est précisé également que le C.H.C., dans son appel d'offres, s'est calé sur les échéances de l'Usine de Valorisation Energétique (décision du Comité Syndical du 03.12.2018 de prolonger l'usine jusqu'en 2023 – 2025.).

### **Délibération 2019.12 : Conventions avec le CPIE Touraine – Val de Loire**

Depuis 2014, des conventions ont été établies entre le SMICTOM du CHINONNAIS et le CPIE Touraine Val de Loire pour le développement du compostage collectif sur le territoire du SMICTOM du CHINONNAIS.

La dernière convention qui a été établie concerne la période 2017 – 2018.

A ce jour, 20 sites sont en fonction.

Pour les années 2019 – 2020, le CPIE a manifesté le souhait de poursuivre son partenariat avec le SMICTOM du CHINONNAIS et ceci par rapport à deux axes :

- Poursuite du développement du compostage collectif sur le territoire du SMICTOM du CHINONNAIS
- Mise en œuvre d'une expérimentation de broyage des déchets verts en lien avec les déchèteries sur le territoire du SMICTOM du CHINONNAIS

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer deux conventions :

- Une convention pour la poursuite du développement du compostage collectif
  - Durée : 2 ans (2019-2020)
  - Objectifs : suivi et gestion des 20 points déjà existants et mise en place de 10 nouveaux points
  - Montant sollicité par le CPIE, hors autres subventions : 37 850 € nets de taxes
- Une convention pour le développement d'une expérimentation de broyage des déchets verts en lien avec les déchèteries du SMICTOM du Chinonais
  - Durée : La présente convention est conclue pour une durée de deux ans maximum à compter de la date de signature. Les périodes prédéfinies pour les permanences de broyage sont les suivantes : avril à juin 2019 et novembre 2019 à janvier 2020. Elles pourront le cas échéant être décalées pour s'adapter aux contraintes du projet.
  - Objectifs : réalisation de 42 journées de broyage sous la forme de permanences mensuelles d'une journée, réalisées au sein même ou à proximité immédiate des déchèteries. Ces 42 journées seront réparties sur les différents sites ainsi que sur deux périodes de trois mois. Les sites retenus sont les déchèteries de : Noyant de Touraine, Chinon, Richelieu, L'île Bouchard, Cinq Mars la pile, Savigny en Véron et Azay le Rideau.
  - Montant sollicité par le CPIE, hors autres subventions : 7 245 € nets de taxes

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent les propositions susvisées et autorisent le Président à signer deux conventions de partenariat avec le CPIE Touraine – Val de Loire aux conditions tarifaires susvisées

- Une convention pour la poursuite du développement du compostage collectif
- Une convention pour le développement d'une expérimentation de broyage des déchets verts en lien avec les déchèteries du SMICTOM du Chinonais.

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 16 AVR. 2019**  
**Délibération publiée ou notifiée le 16 AVR. 2019**

En ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> convention susvisée, il est précisé que pour obtenir une opération neutre financièrement pour le SMICTOM du CHINONNAIS, l'objectif est de détourner au minimum, 500 t de déchets verts via le broyage mis en place par le CPIE ⇒ objectif qui semble tout-à-fait réalisable.

## Délibération 2019.13 : Apports des professionnels en déchèterie : exonération

Le SMICTOM a accordé une exonération pour quelques associations.

Une nouvelle demande a été formulée de la part d'une Association de services aux personnes : Service Plus en Chinonais.

A ce jour, cette Association assure, entre autres, des travaux de jardinage chez les particuliers et apporte les déchets verts en déchèterie (avec la carte des particuliers).

Aussi, du fait de son statut associatif, elle souhaiterait obtenir une carte professionnelle et sollicite le SMICTOM du CHINONNAIS pour bénéficier d'une exonération pour les apports de déchets verts qu'elle effectue en déchèterie.

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'exonération formulée par l'Association Service Plus en Chinonais.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 16 AVR. 2019*

*Délibération publiée ou notifiée le 16 AVR. 2019*

## Questions et informations diverses

### **Envoi des convocations du Comité Syndical par voie dématérialisée**

Cette transmission des convocations par voie dématérialisée a été mise en œuvre pour la présente réunion.

M. P MASSARD précise que si ce procédé pose problème à certains élus, ils ont la possibilité de se manifester auprès des services du SMICTOM.

### **Collecte et traitement/valorisation des pneus**

Mme M. CALLOC'H demande s'il existe des remèdes pour éviter de retrouver des pneus dans la nature.

En premier lieu, il est répondu que les pneus ne peuvent pas être acceptés en déchèteries.

Cela demanderait 2 bennes supplémentaires sur chaque site :

- + Benne pour les pneus « de bonne qualité » : destinée au recyclage
- + Benne pour les pneus « dégradés » : prestation payante

Etant donné l'exiguïté de sites, cette solution n'est pas envisageable.


Il est rappelé également que tous les professionnels de la filière ont une obligation de reprise (système de l'éco taxe) lors de l'achat de pneus neufs.

Pour l'évacuation de pneus anciens (sans notion d'achat de pneus neufs), sur l'Indre et Loire, certains professionnels les acceptent (recycleur de pneus sur Langeais par exemple).

### **Récapitulatif de la séance**

<b>N° 2019.06</b>	<b>Compte de Gestion 2018</b>
<b>N° 2019.07</b>	<b>Compte administratif 2018</b>
<b>N° 2019.08</b>	<b>Affectation du résultat de l'exercice 2018</b>
<b>N° 2019.09</b>	<b>Budget 2019</b>
<b>N° 2019.10</b>	<b>Contributions des communautés de communes – Exercice 2019</b>
<b>N° 2019.11</b>	<b>Vente de vapeur</b>
<b>N° 2019.12</b>	<b>Conventions avec le CPIE Touraine – Val de Loire</b>
<b>N° 2019.13</b>	<b>Apports des professionnels en déchèterie : exonération</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50

  
Le Président,  
**P. MASSARD**

*(Stamps: SMICTOM, Communauté de Communes du Chinonais)*

**LISTE DES DELEGUES PRESENTS A LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 08.04.2019 - 17H30**

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard <i>procuration donnée à M. MEUNIER P. (Seuilly)</i>
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PLANCHON Jean Luc
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RICHER Gilberte
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe <i>procuration donnée à Mme RICHER G. (Chinon)</i>
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents Excusés
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme LANDIER Jany
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane <i>procuration donnée à M. BRUNET M. (Ligré)</i>
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PIRONNET Jocelyne
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PINEAU Christian
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GAUTRON Philippe <i>procuration donnée à Mme PIRONNET J. (Luzé)</i>
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PAIN Isabelle
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents

RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. LECOMTE Serge
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	Absents
SAZILLY (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MEUNIER Philippe
TAVANT (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
THENEUIL (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA TOUR ST GELIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. DOUCHET Didier
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents

**Assistaient également**

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON

**Services SMICTOM du CH:**

- \* Mme S. DE JONCKEERE
- \* Mme V. GUERTIN
- \* Mme I. JOUSSELIN
- \* Mme S. PICARD
- \* Mme S. DAUCE

**Nombre de membres en exercice : 77**

\*

**Membres votants en début de séance : 15 + 4**  
procurations

**Secrétaire de séance :** Mme CALLOCH Marlène